



DT Centre Est
COM

PRESIDENT, VOUS MENTEZ, PAR OMISSION !

Adieu, et sans regrets !

Exit le leader WENES qui représente tout ce que « la Force » a d'obscur ! Même mis à la porte, ce dernier n'a pas pu s'empêcher de nous préciser qu'il allait faire valoir ses droits à la retraite, comme pour nous envoyer un dernier message : partez... partez... partez...

Je vois venir une restructuration...
...il va falloir anticiper...
...le Time To Move est venu...
...c'est pour vous, mon brave...



**Partez sans nous, et adieu
Mr. Wénes, vous ne nous
manquerez pas !**

Stéphane Richard entre en scène, sans doute bien plus brutalement que prévu... On pourrait se réjouir de tout cela... Mais, comme toujours, les apparences sont trompeuses. Parce qu'une stratégie est à l'œuvre et elle a un but, un seul : **minimiser les effets de la crise** que pourrait enregistrer le cabinet TECHNOLOGIA.

Manipulation d'un autre temps...

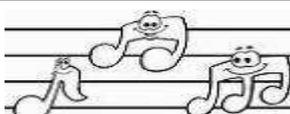
Les travaux du cabinet TECHNOLOGIA ont eu une véritable influence sur le management de Renault à tous les niveaux. Nos dirigeants redoutent les conclusions de l'étude que ce cabinet indépendant va réaliser. Alors ils distillent au compte goutte des mesures pour, d'une part, garder sous tension les différents acteurs de la crise (*salariés, OS, journalistes,...*) et, d'autre part, donner le sentiment qu'ils font tout pour calmer les choses.

Au bout du compte, d'ici le 19 octobre prochain, la direction espère bien :

- fatiguer les salariés, les managers (*trop bavards ces derniers temps*), les organisations syndicales et les journalistes,
- et leur donner l'impression que tout ce que l'on pourrait espérer est déjà fait.

Pourquoi le 19 octobre ? Parce que cette date est celle du lancement du fameux questionnaire de TECHNOLOGIA, qui dira tout de la réalité des conditions de travail à France Télécom.

**La manipulation ne marchera pas,
Mr le Président !**



Paroles, paroles, paroles ...

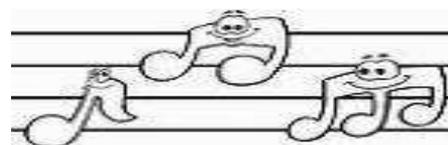
Monsieur le président,

☛ Vous avez promis « **la fin du principe de mobilité des cadres tous les 3 ans** ». C'est tout ? !!!

➔ **FO exige la fin du principe de mobilité tout court !**

☛ Vous avez promis « **la fin des objectifs individuels sur le plateau d'Annecy, le temps d'en améliorer les conditions de travail** ». C'est tout ? !!!

➔ **FO exige la mise à plat des différents systèmes d'évaluation des salariés.** Les managers eux-mêmes ont du mal à suivre la cohérence des objectifs fixés, parce qu'ils sont trop nombreux, contradictoires et fluctuants.



Au coin les menteurs!!!



**La vérité doit éclater
Monsieur le Président,
et vous savez, comme nous,
qu'on en est loin...**

Monsieur le président, Paroles, paroles, paroles ...

☛ Vous avez décidé la prise en compte des propositions des représentants du personnel... Enfin...

Ainsi, au moment où vous allez partir, dans le contexte dramatique où 24 personnes se sont données la mort, vous vous rappelez soudainement que **les salariés ont des représentants, et qu'il serait bon de les écouter !!!**

☛ Vous avez décidé, le 10 septembre dernier, de **suspendre les mobilités jusqu'au 31 octobre, alors que toute mobilité doit être réglementairement suspendue pendant le processus électoral des représentants des salariés au Conseil d'Administration, c'est-à-dire jusqu'au ... 22 octobre !!!**

☛ Vous avez décidé, la pression des média et des syndicats ne faiblissant pas, d'abattre votre joker :

vous démissionnez votre bras droit en France, Mr Louis-Pierre Wénes, dit « Le Killer », sous la pression du gouvernement, également, il est vrai... alors qu'il demeure secrètement l'un de vos conseillers !!!

Ces « mesurette », incontournables pour FO, ne suffisent pas à masquer la manipulation !

Ordre du Jour du CCUES : Ca continue !

Alors que vous tentez de faire bonne figure dans la presse et à la télévision, **l'ordre du jour du comité central d'entreprise (CCUES) du mois d'octobre** prévoit d'informer les représentants du personnel de **deux projets** qui préfigurent de **réorganisations d'envergure sur l'exercice 2010** :

- **La fusion des Unités d'Intervention** avec des centaines d'emplois supprimés à la clef,
- **Une évolution drastique des implantations des boutiques** France Télécom/Orange en France, avec son lot de mobilités géographiques et fonctionnelles.

Ce serait beau si ce n'était pas un mensonge par omission !

Ce n'est pas parce que vous avez mûrement réfléchi que vous avez pris la décision de prolonger la suspension des mobilités jusqu'à la fin de l'année. Et ce n'est pas non plus pour « faciliter » et « catalyser » les négociations.

Alors que vous jurez vos grands dieux votre compréhension et votre volonté d'aborder en parfaite transparence les négociations sur le stress, vous **déclarez** lors de la dernière réunion avec les OS et à la presse : *« J'ai voulu, après mûre réflexion ces derniers jours, prendre deux décisions importantes, dans le but de faciliter, de catalyser nos négociations : une décision concernant le management avec l'arrivée de Stéphane à mes côtés aujourd'hui devant vous [...], une autre concernant la prolongation de la suspension des mobilités jusqu'à la fin de l'année ».*

**D'APRÈS VOUS LA MORALE
DANS L'ENTREPRISE**



La vérité est que vous n'aviez pas le choix !

L'inspection du travail vient de vous menacer d'une mise en demeure ayant pour objet la suspension des réorganisations au sein de l'entreprise jusqu'à restitution par le cabinet Technologia de son rapport (*lire ci-après l'intégralité du courrier envoyé par l'Inspection du Travail au Président Lombard*).

Ce courrier prouve que **les dernières mesures que vous avez prises ne sont pas des choix, mais des contraintes qui s'imposent à vous**. Vous continuez à maquiller la vérité.

Et vous croyez que cela ramènera la confiance ? !!!

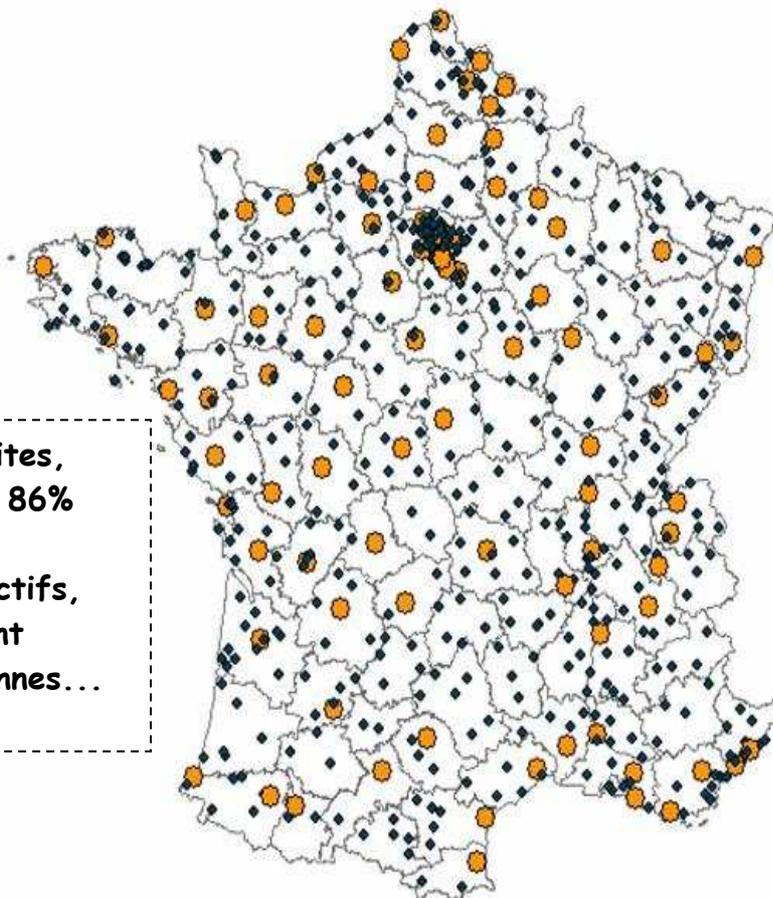
Au contraire, vous entretenez la méfiance, vous en faites le moins possible : vous gardez comme « conseiller » M. Louis-Pierre Wénes, qui aurait déjà dû quitter l'entreprise, et vous présentez notre prochain Président, M. Stéphane Richard, en spécifiant que vous l'avez nommé à la direction France, alors que vous subissez une pression de l'État sans précédent...

LES FACILITES DU TELE-TRAVAIL



Vous vous moquez du monde et cela devient fatigant...

Mais vous n'en resterez pas là... FO le sait bien. Voyez-vous, le départ de Monsieur Wénes a eu du bon. Il a permis que soit mis dans la nature un document confidentiel. **Ce document de 2006** contient une carte d'un grand intérêt pour les salariés. **A terme, seulement 94 sites avec 86% des effectifs seront pérennes**, hors sites techniques (*dont les activités sont adhérentes*). Tout était prévu. Tout est encore prévu, sans que le comité central d'entreprise (CCUES) ou les comités d'établissements soient mis au courant, comme le veut la législation de notre pays.



94 sites,
avec 86%
des
effectifs,
seront
pérennes...

FO livre la carte de notre futur...
A moins que depuis 2006, vous
n'ayez décidé de réduire plus
drastiquement encore le nombre de
sites ?!!!

- 94 sites avec activités non adhérentes à développer
- ◆ Sites adhérents actuels (pérennés)



Alors, Mr le président, à quand la vérité ?

Le 2 octobre dernier, l'inspection du travail vous écrivait un long courrier.

Vos dernières décisions ne sont qu'une réponse à la menace, seule chose que vous compreniez d'ailleurs.

Voici, in extenso, **le courrier de l'inspection du travail adressé à Mr Lombard** :

« Monsieur le Président,

Comme je l'ai annoncé lors de la réunion du CNSHST du 24 septembre 2009 qui s'est tenue en présence de Monsieur Combrexelle Directeur Général du Travail, **je diligente au niveau national une enquête** sur les 23 suicides, qui sont depuis cette réunion passés au nombre de 24, ainsi que sur les tentatives de suicides qui ont eu lieu depuis le début de l'année 2008.

Des éléments dont je dispose déjà et en particulier, résultat d'expertise demandé en CHSCT, comptes rendus de CHSCT mais aussi courriers des services d'inspection du travail en charge du contrôle de plusieurs établissements France Télécom, il ressort que la direction de France Télécom a été alertée à de nombreuses reprises sur l'existence de risques psychos sociaux au sein de l'entreprise et sur la nécessité de prendre des mesures visant à préserver la santé physique et mentale des travailleurs.

Lors de la réunion du CNSHST précitée, **Monsieur Barberot**, qui présidait cette réunion, **a reconnu l'existence d'une souffrance au travail au sein de la société, l'existence d'une crise grave et la nécessité de changement dans les relations sociales**. Ce constat l'a d'ailleurs conduit, en accord avec les organisations syndicales, à mandater le cabinet Technologia en vue d'un audit sur l'impact de l'organisation du travail sur la santé physique et mentale des travailleurs.

Compte tenu de ces éléments, je suis amenée à vous rappeler vos obligations réglementaires et en particulier celles de l'article L4121-1 du code du travail, qui impose à l'employeur de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. J'attire également votre attention sur le fait que la Cour de Cassation impose en ce domaine une obligation de résultat.

Ces mesures, conformément aux dispositions des articles L4121-2 et L4121-3 du code du travail passent par une évaluation et une analyse sérieuse des risques psychos sociaux au sein de l'entreprise, analyse à laquelle l'audit du cabinet Technologia contribuera.

Pendant la démarche d'évaluation des risques psychos sociaux s'accommode mal d'une logique de réorganisation permanente impactant la vie professionnelle et privée des personnels de la SA France Télécom et susceptible de porter atteinte à leur état de santé mentale.

Aussi, compte tenu de la gravité de la situation et afin de prévenir tout risque de suicide supplémentaire, il semblerait raisonnable de suspendre les réorganisations, restructurations affectant les conditions de travail des personnels en terme de lieu de travail, métier, fonctions, rémunérations jusqu'à la restitution par le Cabinet Technologia de ses conclusions.

En conséquence, au vu de la situation dangereuse constatée, je vous informe qu'en application de l'article L4721-1 du code du travail **j'ai adressé** au directeur départemental du travail de l'emploi et de la formation professionnelle de Paris un rapport en vu de l'établissement d'une **mise en demeure**. Cette mise en demeure **a pour objet la suspension des réorganisations** précitées jusqu'à restitution par le cabinet Technologia de son rapport. Elle vise également à la mise en place d'une évaluation des risques psychos sociaux intégrant les principes généraux de prévention et la mise en œuvre d'actions de préventions, de méthodes de travail et de production intégrées à tous les niveaux de l'entreprise et de l'encadrement et garantissant la protection de la santé mentale et physique des travailleurs.

Compte tenu des négociations en cours portant sur la prévention des risques psychos sociaux et dans un souci de transparence, je vous informe que j'adresse copie de ce courrier aux délégués syndicaux centraux de la société.

Pour finir j'attire votre attention sur le fait que **l'enquête que je diligente et les procédures en cours dans plusieurs services d'inspection du travail sont susceptibles de conduire à la mise en cause de responsabilités tant de personnes physiques que de la personne morale France Télécom**. Dans un tel contexte, tout nouveau suicide dont les circonstances permettraient de penser qu'il est en lien avec les conditions de travail au sein de la société pèserait lourdement dans l'appréciation des faits.

En l'attente de vous lire, veuillez agréer Monsieur le Président Directeur Général, l'expression de ma considération distinguée. »

L'Inspectrice du Travail S. CATALA.

Copie : Mr Combrexelle Directeur général de travail

**Mr le Président, puisque c'est toujours
Mr Louis-Pierre Wénes qui vous conseille,
alors, préparez-vous à partir à la retraite,
bien plus vite que prévu !!!**

Oct/2009